

La Ville de Saint-Hubert recrute :

Un(e) agent administratif(ve) / technique pour le service Eau de la Ville

La Ville de Saint-Hubert recrute un(e) agent administratif(ve) / technique pour le service Eau de la Ville, à raison de 38h00 par semaine en contrat à durée indéterminée avec l'attribution de l'échelle barémique B1.

Fonction

- Le/la candidat sera amené à effectuer les analyses des différents captages de la Ville et devra gérer le traitement des eaux en fonction des résultats de ces analyses ;
- Il/Elle devra effectuer le suivi administratif de ces analyses ;
- Il/Elle aura pour mission d'informer le citoyen et de mettre en place un protocole de traitement et d'information dans le cadre d'analyse non conforme ;
- Il/Elle sera en charge du plan comptable de l'eau

Positionnement, autonomie et responsabilité

- L'employé.e d'administration est sous l'autorité du chef technique du service Travaux et du Directeur général ;
- La réalisation de son travail se fait dans le respect des procédures, des priorités et des délais fixés ;
- Le respect des limites professionnelles et des règles de déontologies, notamment du devoir de réserve et devoir de discrétion et du secret professionnel, relatives à son domaine d'activité.

Profil / conditions

- Vous êtes belge, ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les non-ressortissants de l'Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers ;
- Vous avez une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Vous jouissez de vos droits civils et politiques.
- Vous êtes de bonne conduite

- Vous justifiez de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer, un examen médical auprès de MENSURA sera réalisé pour évaluer cette aptitude, l'inaptitude physique est une condition résolutoire de l'engagement.
- Vous êtes âgé de 18 ans au moins être titulaire d'un bachelier scientifique / technique.
- Vous disposez d'un permis de conduire B.
- Vous réussissez un examen de recrutement.
- Être titulaire d'un passeport APE lors de l'engagement

Compétences

- Travailler méthodiquement
- Respecter des contraintes strictes ;
- Posséder une excellente orthographe et une bonne capacité rédactionnelle ;
- Maîtriser les outils informatiques courants du pack Office (Word, Excel, Outlook,...) et être à l'aise avec les nouvelles technologies ;
- Faire preuve de disponibilité, d'autonomie et de polyvalence ;
- Avoir un esprit d'équipe et le sens de l'organisation ;
- Respecter les procédures administratives et la confidentialité ;
- Faire preuve de rigueur et d'une capacité d'adaptation ;
- Vous accomplissez un travail de qualité (qualité et degré d'achèvement du travail).
- Vous êtes capable d'agir, dans les limites de vos prérogatives, à l'amélioration de l'accomplissement de sa fonction (initiative).
- Vous savez faire face à une situation imprévue (initiative).
- Être flexible et ponctuel.

Epreuves de sélection

Réussir une épreuve de sélection en deux étapes destinées à apprécier l'aptitude et l'expérience du candidat à assurer la fonction et les matières concernées :

1. Epreuve écrite de connaissance : Epreuve destinée à évaluer la connaissance des candidats sur le code de l'eau, les programmes de contrôle de l'eau, notion de marché public, analyse de texte et fiscalité communale, analyse de texte et mise en situation de cas concrets pouvant se manifester au sein du service Travaux- sur 100 points.

2. Epreuve orale : Epreuve destinée à évaluer la qualité de l'expression orale des candidats, leur capacité à communiquer et leur personnalité - sur 100 points

Seuls les candidats qui auront réussi la première épreuve écrite avec au moins 50% participeront à la deuxième épreuve.

L'épreuve orale se déroulera devant un jury composé des membres suivants :

- Le Directeur général de la Ville et/ou son délégué ;
- Le Bourgmestre ;
- Le Chef de la Division Technique ;
- Un agent ayant une fonction similaire dans une autre administration.

Le/la candidat.e devra obtenir minimum 60% pour l'ensemble des épreuves.

Toutes organisation syndicale et politique a le droit de désigner un observateur auprès du jury.

Les lauréats ayant réussi l'épreuve et non désignés, seront versés dans une réserve de recrutement de 2 ans renouvelable une fois

[Dépôt des candidatures :](#)

Le dossier de candidature doit être adressé au Collège communal de la Commune de SAINT-HUBERT (Place du Marché, 1 à 6870 SAINT-HUBERT) par pli recommandé (date de la poste faisant foi) ou par remise en main propre contre récépissé à fixer par le Collège communal pour **le 30 septembre 2023** ;

Il doit comprendre :

- ⇒ Une lettre de motivation ;
- ⇒ Un CV détaillé ;
- ⇒ Un extrait de casier judiciaire (modèle 2) de moins de trois mois ;
- ⇒ Une copie du permis de conduire ;
- ⇒ Une copie du diplôme requis ;